

Réunion du CM du 18.11 2016 à 20h30, sous la présidence de M. Yves LE GUELAFF, Maire ; 13 conseillers présents.

Étaient présents : Y. LE GUELAFF, C. TANGUY, J.Y. STANQUIC, A.M. POGENT, G. FOUQUET, G. HEMON, A.M. POUPON, S. DONNARS, I. LANCIEN, S. SIMON, V. VICHON, S. LAUDEN, G. TELLING

Étaient absents : F. LE BRAS, excusée, pouvoir à A.M. POGENT ; M. BARGAIN, excusé, pouvoir à G. FOUQUET ; A. TALLEC, excusée, pouvoir à C. TANGUY ; P. BOUSSARD, excusée, pouvoir à G. HEMON ; A. CLEAC'H, excusé ; A. JEANTON, excusée

Secrétaires de séance : G. TELLING, C. TANGUY

Délibération N°2016/11/01 (rapporteur : Gilbert HEMON)

CESSION D'UNE PORTION DU CHEMIN RURAL DE KERVEGUEN BRAS : ENQUETE PUBLIQUE

Par courrier en date du 14 septembre 2016, les conjoints GUIRRIEC et CONAN, riverains du chemin de Kerveguen Bras, sollicitent l'acquisition d'une portion du chemin rural dit « chemin de Kerveguen Bras » située devant leurs propriétés respectives, à savoir :

- Cession par la commune d'une portion du chemin rural d'une surface de 320 m² environ au profit des conjoints GUIRRIEC.
- Cession par la commune d'une portion du chemin rural d'une surface de 90 m² environ au profit des conjoints CONAN.

En vue de l'aliénation du chemin rural, il est nécessaire de réaliser une enquête publique préalable à la cession d'une portion dudit chemin. Cette enquête est réalisée afin d'informer les usagers qu'une partie du chemin ne sera plus affectée à l'usage public.

Le CM, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer l'enquête publique et retenir un commissaire enquêteur concernant le projet de cession d'une portion du chemin de Kerveguen Bras au profit des conjoints GUIRRIEC et CONAN.

Les frais liés à l'enquête publique seront à la charge des demandeurs.

A l'issue de l'enquête publique et après réception du rapport du commissaire enquêteur, le CM pourra se prononcer sur cette cession.

Délibération N°2016/11/02 (rapporteur : Jean-Yves STANQUIC)

ACHAT MUTUALISE D'UN TRACEUR ROUTIER

Lors de sa séance du 14.10.2016, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'achat mutualisé d'un traceur routier ;

Coût de l'acquisition : 9 312,00 € TTC

Une convention d'acquisition et d'utilisation de cet équipement sera signée entre les communes de Plogonnec, Locronan, Quéménéven, Plonéis et Guengat : la commune de Plogonnec réalisant l'achat et les autres communes versant une subvention d'équipement à la commune de Plogonnec (sous forme de fonds de concours). Coût HT pour Guengat : 1 485,26 € (dépense amortissable sur 5 ans).

Pour cela, le CM, à l'unanimité, décide de modifier le budget comme suit :

- + 1 500 € au compte 2041481 (subvention d'équipement)
- 1 500 € au compte 21578-24 (achat matériel voirie)

Délibération N°2016/11/03 (rapporteur : Gilbert HEMON)

AVIS SUR LE PROJET DE REVISION DU PLU DE LA COMMUNE DE PLOGONNEC

Conformément aux dispositions de l'article L. 153-17 du code de l'urbanisme, la commune de Guengat est invitée à se prononcer sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Plogonnec arrêté par délibération du 30 septembre 2016.

Après avoir entendu l'exposé de M. HEMON, adjoint à l'Urbanisme, présentant le projet du PLU de la commune de Plogonnec, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Délibération N°2016/11/04 (rapporteur : Cathy TANGUY)

RECONDUCTION DISPOSITIF « CAE » : 35H/SEMAINE

Le CM, à l'unanimité, décide de reconduire le dispositif CAE à raison de 35h/semaine au lieu de 20h/semaine à compter du 30.11.2016. L'agent effectuera 15h au service cantine / entretien des locaux et 20h au pôle enfance (encadrement/animation garderie scolaire + ALSH) par semaine.

Le taux de prise en charge par l'Etat est de 70% ; la commune s'engageant à inscrire le salarié en CAE dans un parcours de formation de plus de 150 h.

Délibération N°2016/11/05 (rapporteur : Cathy TANGUY)

MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL : GPS + ALSH (ULAMIR)

Le CM, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention avec l'Ulamir dans le cadre d'une mise à disposition de personnel communal pour une mission d'encadrement, d'animation auprès des enfants de la garderie périscolaire et de l'ALSH de GUENGAT à raison de 20h/semaine (voir point précédent).

TARIFS COMMUNAUX 2017

Le CM, à l'unanimité, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 15.11.2016, décide d'appliquer les tarifs pour 2017 comme suit :

REPAS CANTINE	Enfant de la commune : 3,05 € Enfant hors commune : 3,60 € Droit d'assiette * : 1,00 € (<i>certificat médical obligatoire</i>) 3 ^{ème} enfant ** : 1,55 € (<i>familles guengataises</i>)
CONCESSIONS CIMETIERE	10 ans : 86 € 15 ans : 128 € 30 ans : 194 €
MINI CONCESSIONS	15 ans : 128 €
COLUMBARIUMS	15 ans : 780 € (1 ^{ère} acquisition) 15 ans : 128 € (renouvellement)
DROIT DE PLACE	Installations exceptionnelles : 25 € Installations fréquentes et régulières : 5 € Installation marché local : 1 € / ml
LOCATION SALLE DU RESTAURANT SCOLAIRE	1 jour : 160 € 2 jours : 260 € Obsèques : 80 €

SUBVENTION CLASSE DE NEIGE ET CLASSE DE NATURE : ANNEE 2017

Le CM, à l'unanimité, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 15.11.2016, décide de reconduire pour l'année 2017 les subventions versées aux établissements scolaires qui en font la demande concernant :

Séjour en Bretagne ☞ 55 € / enfant scolarisé en primaire et domicilié à GUENGAT

Séjour hors Bretagne ☞ 75 € / enfant scolarisé en primaire et domicilié à GUENGAT

SUBVENTION ARBRE DE NOEL ECOLE DE GUENGAT : ANNEE 2017

Le CM, à l'unanimité, suivant l'avis de la commission des finances réunie le 15.11.2016, décide de reconduire pour l'année 2017 la subvention versée à l'école de Guengat concernant :

Arbre de Noël 2017 ☞ 13 € / enfant scolarisé à l'école de Guengat

AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDES RELATIFS AU P.L.U. (rapporteur : Gilles FOUQUET)

M. le trésorier du centre des finances publiques de Douarnenez demande que la commune de Guengat procède à l'amortissement des frais d'études relatifs à son Plan Local d'Urbanisme (compte 202 et 2088).

Question reportée dans l'attente d'informations complémentaires.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Vorc'h Laë : bilan de la consultation et choix de l'opérateur

Suite à la consultation menée auprès de 3 opérateurs, le CM retient le projet de l'OPAC, offre la mieux-disante. Une réunion publique sera organisée début 2017 afin de présenter le futur aménagement de Vorc'h Laë. Les habitants de Guengat seront invités à participer à la finalisation du projet.

- Pont de Kermoal : appel d'offres (démolition+construction)

Une réunion concernant les travaux de démolition et de construction du pont de Kermoal a eu lieu en mairie le 08.11.2016 avec le bureau d'études SERVICAD pour la maîtrise d'oeuvre et le Département pour la conduite d'opération :

Présentation du projet de construction par le bureau d'études + préparation du DCE pour consultation auprès des entreprises (lot unique : démolition + construction). Appel d'offres : décembre/janvier 2017. Début des travaux : février/mars 2017. Prévision fin de travaux : juillet 2017.

Une réunion publique sera organisée à destination des usagers du pont afin de les informer de l'avancement de cette opération (travaux, déviation mises en place...)

- Mise en ligne du nouveau site internet de la commune

Mme TANGUY, adjointe à la communication, a demandé à chaque élu de se prononcer sur le projet du futur site internet de la commune réalisé par la société DIGIMOB en concertation avec les membres de la commission communication.

Après s'être prononcé favorablement sur le futur site internet de la commune, le CM prend acte de sa mise en ligne au 1^{er} trimestre 2017.

A Guengat, le 22 novembre 2016

Yves LE GUELAFF, Maire